

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070622-04\_24\_07\_CG-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007  
Publication 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CG 2007/W-4e/24  
Séance du 22 JUIN 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

## PROGRAMMES F027 ET F028

### **PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE (F027) DECISION MODIFICATIVE N°1**

\*\*\*\*\*

### **CREATION D'UN PROGRAMME SPECIFIQUE (F028) POUR LES PÔLES DE COMPETITIVITE**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I-2è/02 des 14 et 15 décembre 2006 relatif au budget primitif 2007 du Développement Economique et Universitaire
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 22 mai 2007,
- VU les Commissions réunies du 19 juin 2007,

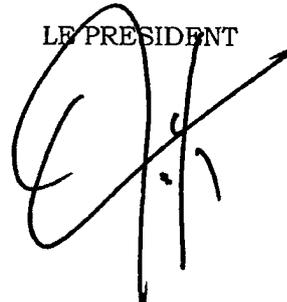
APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte du bilan financier du Plan de Revitalisation Economique (F027) avec un montant disponible en AE de 252 879,34 € et en AP de 3 326 944,00 € avant DM1,
- approuve les désaffectations d'AE au titre du volet Solidarité à hauteur de **211 230,90 €** :
  - 171 000,00 € au titre de l'action RMI Vendangeurs,
  - 5 000,00 € au titre du fonds de formation RMA pour l'ANPE,
  - 35 230,90 € au titre du dispositif CET,

- approuve les désaffectations d'AP au titre du volet Economique à hauteur de **400 000 €**,
- approuve les propositions de réinscriptions et de réajustements de CP, en fonctionnement, au titre du volet Solidarité pour **706 700 €** :
  - 9 000,00 € à la Mission Locale Thur Doller,
  - 315 000,00 € au titre du dispositif CET,
  - 45 750,00 € pour l'association Locacycles,
  - 51 600,00 € dans le cadre des aides individuelles RMA,
  - 285 350,00 € pour la création d'emplois familiaux,
- approuve les propositions d'inscriptions et de réajustements de CP, en investissement, au titre du volet Solidarité pour **136 681 €** :
  - 115 306,00 € pour les subventions votées en 2006,
  - 21 375,00 € pour les subventions votées le 23 mars 2007,
- affecte en AP, au titre du volet Economique du Plan de Revitalisation Economique, un montant de **2 100 000 €** dans le cadre de l'appel à projet "Pépinières et Hôtels d'entreprises",
- affecte en AE, au titre du volet Solidarité, un montant total de **154 002 €** :
  - 51 600,00 € au titre des aides individuelles RMA,
  - 14 472,00 € pour le financement du poste de référent emploi frontalier,
  - 46 000,00 € pour l'action ARSEA,
  - 41 930,00 € pour l'action ADMR,
- inscrit en CP, au titre du volet Solidarité pour les opérations nouvelles proposées, un montant de **128 120 €** :
  - 57 600,00 € au titre des aides individuelles RMA,
  - 7 236,00 € pour le financement du poste de référent emploi frontalier,
  - 46 000,00 € pour l'action ARSEA,
  - 17 284,00 € pour l'action ADMR,
- affecte en AE, au titre des Langues et Cultures Régionales, un montant total de **100 000 €** pour le projet porté par l'association des partenariats TANDEM,
- attribue les subventions suivantes, au titre du volet Solidarité, d'un montant total de **154 002 €** :
  - 51 600,00 € de crédits supplémentaires au titre des aides individuelles RMA, pour 2007,
  - 14 472,00 € pour le financement du poste de référent emploi frontalier, pour un montant de 7 236 € par, en 2007 et en 2008,
  - 46 000 € au titre de l'action ARSEA pour 2007,
  - 41 930 € pour l'action ADMR : 17 284 € pour 2007 et 24 646 € pour 2008,
- prend acte des soldes restants disponibles à l'issue de la Décision Modificative n°1 :
  - 1 626 944,00 € en AP,
  - 210 108,24 € en AE.

- approuve la création d'un programme spécifique (F028) pour les Pôles de compétitivité et d'inscrire :
  - une AP de 400 000 € au titre des subventions aux laboratoires de recherche, avec 150 000 € de CP,
  - une AP de 400 000 € au titre des avances remboursables aux entreprises, avec 150 000 € de CP,
  - 300 000 € de CP, en fonctionnement, pour le soutien des associations de gouvernance de pôle et de certains projets de laboratoires.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions